

## Vérification périodique du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale de l'ILNAS pendant l'année 2023

Conformément à l'article 34 du règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 2016 concernant les instruments de pesage à fonctionnement non automatique et à l'article 37, du règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 concernant les instruments de mesure, nous vous informons que:

Pendant l'année 2023 la vérification périodique des mesures de longueur, instruments de mesure dimensionnelle, instruments de pesage et ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau aura lieu pour les communes indiquées aux dates prévues ci-après:

<b>Communes visées par la vérification périodique de l'année 2023</b>	<b>Périodes de vérification aux lieux d'installation</b>
Beckerich, Ell, Helperknapp, Préizerdaul, Rambrouch, Redange, Saeul, et Useldange	du 27 février au 17 mars
Boulaide, Bourscheid, Esch-sur-Sûre, Goesdorf, Grosbous, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Wahl, Wiltz et Winseler	du 20 mars au 28 avril
Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Feulen, Mertzig, Puetscheid, Reisdorf, Schieren, Tandel, Vianden et Vichten	du 2 mai au 30 juin
Heffingen, Larochette, Nommern et Vallée de l'Ernz	du 3 juillet au 21 juillet
Differdange, Dippach, Garnich, Käerjeng, Pétange, Reckange-sur-Mess et Sanem	du 4 septembre au 13 octobre
Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange	du 16 octobre au 3 novembre
Bissen, Fischbach, Lintgen, Lorentzweiler et Mersch	du 6 novembre au 1 décembre

Le contrôle métrologique des ensembles de mesurage montés sur les camions citernes destinés au transport routier et à la livraison des combustibles liquides aura lieu dans les locaux du Service de Métrologie Légale de l'ILNAS à Steinsel aux périodes prévues au tableau ci-dessus.

À cette occasion les administrations communales où se tiennent les contrôles métrologiques donnent connaissance de la tournée de vérification aux assujettis par voie d'affiche et adressent au Service de Métrologie Légale une liste indiquant avec leurs professions les marchands, industriels et autres personnes qui sont visées par la tournée de vérification périodique.

Jean-Marie Reiff  
Directeur ILNAS